Chatou (78) : un automobiliste brûlé vif par un livreur à scooter après une dispute sur la route (Màj : rejet de la demande de mise en liberté du livreur bangladais sous OQTF)

16/02/2024 à 18h10



16/02/2024

« *Je suis innocent. Je n'ai rien fait. Je ne voulais pas me battre et ces deux hommes m'ont laissé en sang.* » Ali, 38 ans, a maintenu ce jeudi ses déclarations devant la chambre de l'instruction de Versailles (Yvelines), devant laquelle il demandait sa remise en liberté, en vain. Ce livreur Uber Eats, a été mis en examen, le 12 février 2023 à Versailles, pour tentative de meurtre. Il est soupçonné d'avoir, deux jours plus tôt à Chatou (Yvelines), brûlé vif un automobiliste avec lequel il avait eu un banal différend au sujet d'une priorité.

L'avocat général estime qu'il doit rester derrière les barreaux en attendant le procès, car il vit clandestinement en France et risque de prendre la fuite. Il rappelle que « *les*

actes de cet homme impulsif et violent ont durablement troublé l'ordre public ». **[…]** Devant le juge d'instruction, Ali conteste toute intention de tuer et souligne qu'il est incapable de faire une chose pareille. « *Je ne sais pas comment c'est arrivé. Ce soir-là, je travaillais et j'ai été agressé. J'étais par terre et cet homme a pris feu.* » […]

Une expertise psychiatrique est réalisée et conclut à l'absence d'anomalie mentale. **Né au Bangladesh, cet homme vit en France depuis treize ans.** Son casier judiciaire porte la trace de deux condamnations pour des violences en réunion avec un cutter à Bobigny (Seine-Saint-Denis) et un usage de stupéfiants.

Il fait aussi l'objet d'un mandat d'arrêt européen pour des violences perpétrées en Espagne et pour lesquelles il a été condamné à trois ans de prison dont un avec sursis. Mais il conteste en être l'auteur et soutient même qu'il n'a jamais mis les pieds sur la péninsule ibérique. Une nouvelle expertise psychiatrique sera probablement ordonnée pour mieux cerner cet homme et son comportement.

Le Parisien

12/02/2023

Un individu sous OQTF a aspergé d'essence et brûlé vif un homme avec qui il avait failli entrer en collision, vendredi à Chatou (Yvelines).

[…]

Sous OQTF et recherché par un mandat d'arrêt espagnol

Arrivées sur place, les forces de l'ordre ont interpellé les deux hommes. Celui qui avait été incendié se trouvait dans un état grave.

Lors des vérifications d'identité, les enquêteurs se sont aperçus que le livreur, de nationalité bangladaise, se trouve en situation irrégulière sur le territoire français et qu'une OQTF lui avait été notifiée en février 2022.

Il était par ailleurs visé par un mandat d'arrêt émis par les autorités espagnoles, pour une peine de prison de trois ans liée à une condamnation pour des violences avec arme.

CNews

Une vive altercation a opposé deux hommes, vendredi en plein centre-ville de la commune des Yvelines. Un automobiliste a été gravement brûlé après qu'un livreur à scooter l'a aspergé d'essence. Le premier est à l'hôpital, le second en garde à vue.

Un livreur à scooter et un automobiliste manquent de se percuter, le ton monte rapidement. A ce croisement entre trois rues assez étroites, plusieurs voitures se retrouvent bloquées. Ce sont autant de témoins directs de la scène improbable qui suit : le conducteur du scooter ouvre le coffre de son deux-roues, en ressort une bouteille remplie d'un liquide inflammable – probablement de l'essence – puis asperge l'automobiliste.

Une bagarre éclate et les deux hommes se retrouvent à terre. Selon nos informations, un autre automobiliste intervient alors pour tenter de les séparer. C'est à ce moment que l'homme attaqué de 29 ans prend subitement feu. Le témoin qui venait d'intervenir parvient à éteindre les flammes tandis que le conducteur du scooter est stoppé par d'autres personnes présentes sur les lieux.

Brûlée aux membres et au visage mais conscient à l'arrivée des pompiers, la victime a été transportée vers l'hôpital de Percy à Clamart (Hauts-de-Seine) avec un pronostic vital engagé.

L’établissement militaire dispose d’un service pour les grands brûlés. Le pilote du scooter, âgé de 37 ans, ainsi que l’homme qui l’accompagnait ont été interpellés et placés en garde à vue, le premier pour tentative d’homicide.

Le Parisien